

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAINT ROMANS

Restauration éco-morphologique du ruisseau le Merdarei

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement par St Marcellin Vercors Isère Communauté

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-319-DDTSE02 du 15 novembre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 22 jours, est prescrite du lundi 09 décembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 – 16h30.

Au terme de cette enquête, la décision pouvant être adoptée au titre du code de l'environnement est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, au titre du défrichement en application du code forestier et déclarant le projet d'intérêt général.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Guy POTELLE, conservateur des hypothèques honoraire, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de St Romans pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- Lundi 09 décembre 2019, de 09h30 à 11h30
- Samedi 21 décembre 2019, de 09h00 à 11h00
- Lundi 30 décembre 2019, de 14h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, seront consultables à la mairie de St Romans aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de l'ensemble des pièces en version papier et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet suivant : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr>
- sur rendez-vous, en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49 .

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de St Romans,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Romans, siège de l'enquête (292, Grande Rue 38160), en mentionnant «Restauration ruisseau le Merdarei - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-d4@isere.gouv.fr jusqu'au lundi 30 décembre 2019 à 16h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>

Toutes les observations transmises par voie électronique, par voie postale et sur le registre seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées à M. Fabien CHAIX, chargé de mission auprès de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (7, rue du Colombier 38160 St Marcellin - Tél. : 0456333023 – fabien.chaix@saintmarcellin-vercors-isere.fr).

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Saint Romans, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .